



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

Marque « Valeurs Parc » : examen des nouvelles candidatures

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque - Limogne
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. J.B. JALLET, maire de la Commune de Rocamadour
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès

DATE DE LA CONVOCATION

9 juin 2026

DATE

D'AFFICHAGE

9 juin 2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 22

Voix : 43

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à M. F. DESCREMPS
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente informe les membres du Bureau syndical que le Parc a reçu et audité sept candidatures.

- **Hébergements touristiques**

Chrystel et Manuel ROMAN – Camping Domaine Papillon - Reyrevignes

Le Domaine Papillon offre un cadre naturel sur un terrain arboré de 3 hectares. Il propose une capacité d'accueil de 38 emplacements, mêlant camping traditionnel et locatifs confortables (14 chalets, 2 mobil-homes, 2 tentes lodge). Une piscine et un service de restauration sont également proposés.

Points forts : des emplacements favorisant la tranquillité et une zone humide au cœur du domaine.

Guillaume RAFFNER – Camping Finca Baribal– Concots

Le domaine Finca Baribal propose 4 lodges en toile et bois de type safari dans une ancienne truffière. Il propose une capacité d'accueil de 14 personnes.

Points forts : la tranquillité du lieu, les habitats réversibles et le traitement des eaux par phytoépuration.

Brigitte HERBILLE – Gîte La Bocagère - Thégra

Au cœur du hameau de Pouzalgues, La Bocagère est une ancienne grange typique de l'architecture locale, construite à la fin du 19ème siècle. Grâce à une rénovation menée par des artisans locaux et dans le respect du bâti, La Bocagère est aujourd'hui un gîte confortable pour 4 personnes, résolument tourné vers la nature et le respect de l'environnement.

Points forts : l'accueil personnalisé avec des produits « faits maison », la distinction refuge LPO de l'établissement.

Aline RENEVIER - Domaine de la Faurie – Séniergues

Implanté dans un cadre naturel préservé, avec des paysages typiques du causse, le Domaine de la Faurie propose une expérience authentique et respectueuse de l'environnement.

Le camping dispose d'une capacité d'accueil adaptée aux familles incluant des emplacements traditionnels et des hébergements glamping.

Points forts : un cadre reposant et apaisant, la diversité des hébergements permettant d'accueillir une large gamme de clientèles (familles, sportifs, cavaliers, personnes avec animaux de compagnie...) adaptable aux différents budgets.

Jennifer et François WALLEZ - Le petit gîte Cieuracois – Cieurac

Le gîte est situé à Cieurac à 15 minutes de Cahors et à 2km du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR65). C'est un studio de 20m² pour 2 personnes (+ 1 bébé). Il jouxte la maison des propriétaires.

Points forts : participation au réseau « hébergeuses solidaires » (association pour les femmes atteintes d'un cancer offrant – 30% toute l'année), création d'un savon personnalisé.

Laura GAUTHIER – Camping la Devèze – Livernon

Dans un cadre naturel et arboré, le camping de la Devèze est un camping à taille humaine avec 16 emplacements dont 7 locatifs soit un total de 32 lits. Il propose également 2 gîtes (La Bergerie de 4 personnes et La Mari-tout pour 2 personnes). Une piscine et un service de bar et petit déjeuner sont également proposés.

Points forts : la phytoépuration pour l'arrosage, l'accessibilité pour les espaces communs, la mise en place du solaire thermique pour l'eau des sanitaires.

- **Plantes à parfum et aromatiques**

Marie Hélène Delteil – Senteur de Roumégouse en Quercy – Lentillac-du-Causse

L'exploitation, créée en 2019 (plantations initiées en 2019-2020), est une entreprise individuelle spécialisée dans la culture de lavande fine biologique sur environ 2,7 ha.

Les pratiques agricoles reposent sur :

- une agriculture biologique certifiée, l'absence de produits phytosanitaires et fertilisants ;
- un entretien mécanique, manuel et par pâturage ovin ;
- une distillation externalisée localement (Rocamadour) ;
- une transformation en huile essentielle, eau florale et produits dérivés.

La commercialisation est majoritairement en circuits courts (vente directe, marchés locaux, visites estivales des champs, dépôts-vente) avec une forte implantation locale.

Points forts : production 100 % en agriculture biologique avec forte cohérence environnementale, réintroduction de la lavande sur le territoire des Causses du Quercy (activité historiquement présente), réutilisation pour partie de « lavandes du Quercy ».

Les membres du comité technique de la marque Valeurs Parc ont examiné les candidatures le 19 juin et ont émis un avis favorable.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide l'attribution de la marque « Valeurs Parc » aux sept prestataires cités ci-dessus, et autorise la Présidente à signer les conventions d'utilisation avec ces professionnels.

**La Présidente
Catherine MARLAS**